

Les enquêteurs publics sur la voie solaire

PHOTOVOLTAÏQUE Les commissaires-enquêteurs, réunis en assemblée générale à Auch, plancheront désormais sur les projets de centrales solaires

Le Gers compte 26 commissaires-enquêteurs se partageant une petite centaine d'enquêtes publiques chaque année. La fonction est méconnue et, pourtant, elle permet de mener à bien des plans locaux d'urbanisme ou des projets d'assainissement. En clair, tout ce qui touche à l'environnement. Après avoir recueilli les avis des populations et élus, les enquêteurs émettent un avis, favorable ou pas, des recommandations ou des réserves.

Alors qu'aujourd'hui, les commissaires-enquêteurs du territoire Adour-Garonne (Landes, Hautes-

Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques et Gers) dépendent du tribunal administratif de Pau et se réunissent à Auch en assemblée générale, les agents associatifs du service public vont être confrontés à un nouveau domaine très tendance : le photovoltaïque.

Une étude d'impact

Par un décret datant de novembre dernier, tous les projets de centrales solaires photovoltaïques, qui pullulent dans le département, seront ainsi soumis à une étude d'impact et à une enquê-

te publique. « Je ne sais vraiment pas si elles seront toutes acceptées, prévient Raymond Fieux, président de la Compagnie des commissaires-enquêteurs d'Adour-Garonne et Gersois. Il faudra bien regarder le réseau, l'aspect paysager, les accès... »

Ce qui ne devrait pas donner beaucoup plus de travail aux commissaires-enquêteurs malgré tout. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, les études publiques ne sont pas en augmentation ces dernières années.

J.-C. G.



Raymond Fieux, président de la Compagnie. PHOTO MICHEL AMAT